

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Désignation de l'accompagnement / Durée / Dates / Lieux

Dispositif d'accompagnement à la VAE

Lieu de l'accompagnement : IRTS- FC - Besançon

Parcours d'accompagnement réparti sur 8 à 12 mois

Selon la modalité VAE : **27 heures** (parcours France VAE) **ou 24 heures** (droit commun)
d'accompagnement délivrées en centre de formation ou partiellement à distance

Financements possibles

- CPF
- Financement OPCO
- Financement employeurs
- Autofinancement
- Financements mixtes

Objectifs de l'accompagnement

A l'issue de l'accompagnement, le candidat aura acquis :

- Les connaissances nécessaires sur le contenu du référentiel de compétences du diplôme visé et sur la composition du livret 2/dossier de validation VAE
- Les connaissances sur la spécificité de l'écriture VAE
- Une méthodologie pour analyser et expliciter son expérience
- Une méthodologie pour se présenter devant le jury et répondre à ses questions.

Pré-requis nécessaires pour accéder à l'accompagnement

- Avoir exercé une ou des expérience(s) professionnelle(s) en rapport direct avec la certification visée
- Modalité France VAE : être éligible :
 - Viser une certification disponible sur France VAE (cf liste <https://vae.gouv.fr/>)
 - ET être salarié du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles ou proches aidants
 - Avoir obtenu un financement
- Modalité de droit commun :
 - Avoir obtenu la recevabilité pour la VAE du diplôme concerné, délivrée par le centre certificateur.
 - Avoir obtenu un financement

Public concerné par l'accompagnement & Nombre minimum et maximum de participants

- L'accompagnement s'adresse à tout professionnel du secteur social et médico-social, souhaitant faire reconnaître ses compétences par la VAE, pour obtenir le diplôme correspondant
- Groupes de 5 candidats minimum et 10 candidats maximum
- Constitution d'un nouveau groupe, environ tous les 3 mois ; Entrées et sorties permanentes

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à l'accompagnement

- Informations du candidat ou de l'employeur par le secrétariat ou la personne responsable du pôle VAE
- Soit inscription directe par le candidat sur France VAE et après obtention du financement
- Soit inscription après vérification de la recevabilité et obtention du financement (modalité de droit commun)

Programme détaillé de l'accompagnement

Accompagnement global :

- La démarche VAE dans son ensemble
- Si modalité France VAE : étude de la faisabilité de la démarche VAE, accompagnement à la formalisation de la demande de recevabilité et prescription du parcours VAE
- Le fonctionnement des parties principales du livret 2/dossier de validation VAE
- Les spécificités de l'écriture VAE (Apports théoriques et exercices pratiques)
- Le référentiel de compétences

Accompagnement à l'écriture du livret 2/dossier de validation VAE :

- Le choix d'expériences significatives en lien avec les attendus du référentiel
- Les annexes et éléments de preuves
- Relecture et proposition d'amélioration de l'écriture du livret

Accompagnement à la prestation orale :

- Description du fonctionnement du jury
- Méthodologie de présentation des motivations du candidat
- Interaction avec le jury (mise en situation de jury blanc)

Entretien post-jury (si modalité France VAE)

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- Des salles de cours en modalité hybride
- D'un CRD (revues, DVD, ouvrages ...)
- Espace restauration (mise à disposition de four micro-ondes)

Moyens pédagogiques :

- Adaptation des parcours d'accompagnement : Si modalité France VAE, prescription d'un parcours individualisé ; allègement et/ou dispense ; bilan de positionnement ; accompagnement du handicap
- Suivi individualisé en présentiel ou à distance
- Séances d'accompagnement collectif en présentiel avec supports et démarches pédagogiques diversifiés
- Séances d'accompagnement individuel sur un rythme en cohérence et en accord avec celui du candidat
- Individualisation maximale du parcours du candidat, avec changement si besoin, de groupe pour accélérer ou ralentir le rythme prévu initialement de l'accompagnement
- Possibilité d'un « regard pluriel » inséré dans le parcours : sur proposition de l'accompagnateur(trice) et avec accord du candidat, nous proposons un entretien individuel conduit par un autre accompagnateur(trice) avec différents objectifs pédagogiques tels que : offrir un regard extérieur, un autre style d'accompagnement. (Équipe d'accompagnateurs(trices) aux parcours variés et compétences diversifiées)

Moyens d'encadrement

Les candidats VAE disposent :

- D'un secrétariat dédié pour les soutenir dans leurs démarches administratives : caroline.vincendeau@irts-fc.fr

Ils sont encadrés par :

- Un accompagnateur(trice) référent(e) qui sera leur interlocuteur(trice) privilégié(e), qu'ils peuvent solliciter tout au long de l'accompagnement.
- Une responsable du pôle VAE que les candidats peuvent solliciter s'ils rencontrent des difficultés particulières : lydia.dole@irts-fc.fr
- Un référent handicap : referent.handicap@irts-fc.fr à leur disposition dans le cadre de situations particulières.

Modalités de suivi et d'évaluation de l'accompagnement

- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs et le cas échéant des employeurs (si parties prenantes de la démarche VAE du candidat)
- Programme d'objectifs à co-valider et émarger
- Questionnaires de satisfaction (dématérialisés) en fin d'accompagnement et à un an

Validation du parcours VAE du candidat

Le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA, Ministère de l'Éducation Nationale) réalise une étude personnalisée de faisabilité (droit commun), octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEES, DEETS, DEME, DECESF.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEIS, DEMF, CAFERUIS, DEASS, DEEJE, DETISF, DEAES. Pour ces 7 diplômes, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère la plateforme de gestion administrative en direction des candidats.

L'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) octroie la recevabilité et délivre la certification pour le CAFDES.

Le diplôme est délivré au candidat après son passage devant un sous-jury qui conduit un entretien à partir du livret 2/dossier de validation VAE que le candidat aura rendu quelques mois auparavant.

Sa validation finale sera entérinée par le président du jury plénier.

Sa validation pourra alors être une validation totale, partielle ou une non validation.

Les blocs de compétences ou domaines de compétences acquis, le sont à vie.

Le candidat pourra alors choisir, soit de redéposer et soutenir un livret VAE partiel pour compléter et achever son diplôme, soit de réaliser les modules de formations correspondants aux blocs de compétences restant à valider (formation partielle).

Débouchés à l'issue de l'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme validé permet au candidat VAE d'obtenir une reconnaissance officielle des compétences qu'il a acquises au cours de son parcours et éventuellement de réaliser son projet : évoluer au niveau salarial, augmenter ses responsabilités, changer de service chez le même employeur ou changer d'employeur ...

Pour les débouchés propres à chaque diplôme, vous pouvez consulter sur notre site internet, www.irts-fc.fr, la fiche détaillée de la formation correspondant au diplôme que vous visez (onglet « Trouver une formation »), dans laquelle vous retrouverez les débouchés et poursuite de formation possible spécifique à ce diplôme. Vous pouvez également trouver ces éléments sur le site de France Compétences, <https://www.francecompetences.fr/> (onglet « Trouver une certification professionnelle ») ou sur le site de France Travail <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/> en consultant la fiche métier correspondant au diplôme.

Contact

Responsable de dispositif

Lydia DOLE – lydia.dole@irts-fc.fr

Secrétariat

Caroline VINCENDEAU – caroline.vincendeau@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap Référent Handicap : referent.handicap@irts-fc.fr

Assistance pédagogique et technique : Pour toute séquence réalisée à distance, les candidats bénéficient d'une assistance pédagogique et technique assurée par l'accompagnateur en charge de la séquence.

Informations utiles

Taux de réussite et taux de satisfaction à consulter sur notre site internet

Frais pédagogiques :

- Modalité VAE de droit commun : 1920 euros pour 24H d'accompagnement (parcours complet).
- Pour la modalité France VAE : 2160 euros pour 27H d'accompagnement (parcours complet) ; VAE DEAES : 3000 euros pour 27H d'accompagnement + 21H formation obligatoire AFGSU2 (parcours complet).
- Pour les parcours partiels : financement sur devis individualisé.
- Pour les financements CPF : 2 offres tarifaires proposées, avec frais de jury inclus ou non (selon le certificateur). Nous contacter pour plus d'informations.

Renseignements auprès du secrétariat.

L'IRTS propose la formation OASIS Handicap. OASIS Handicap est un dispositif qui favorise l'accès aux métiers du secteur social et médico-social des personnes en situation de handicap.